

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 17 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 17 novembre 2025 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Sylvia Bouchard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Ztynsky.

Conseiller absent : Jean-Pierre Poirier

Autres personnes présentes : Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Dominique Lacelle, greffière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Ztynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-181

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Bouchard,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025
 - 3.2 Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil - 2026
 - 3.3 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 3.4 Nomination - Maires suppléants pour la fin de l'année 2025 et pour l'année 2026
 - 3.5 Désignation - Délégués substituts - Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges
 - 3.6 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français pour les organismes municipaux reconnus
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Démission - Employé #13-0020
 - 4.2 Permanence - Employée #13-0034
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Octobre 2025
 - 5.2 Vente d'équipements municipaux - Rétrocaveuse et camion
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Nomination de personnes désignées - Émission des permis et constats d'infractions

- 8.2 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Aucun
- 10. RÈGLEMENTS**
- 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

2025-11-182

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL - 2026

2025-11-183

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement au Centre communautaire Saint-Marseille, situé au 52, chemin du Fleuve mais qu'exceptionnellement, et en fonction des différents décrets gouvernementaux, certaines séances pourront se dérouler par vidéoconférence;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 qui se tiendront le premier lundi de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille située au 52, chemin du Fleuve, à Pointe-des-Cascades ou par vidéoconférence lorsque requis et, exceptionnellement, le deuxième lundi du mois de janvier et, si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 2 février 2026
- Lundi 2 mars 2026
- Mardi 7 avril 2026
- Lundi 4 mai 2026
- Lundi 1er juin 2026

- Lundi 6 juillet 2026
- Lundi 3 août 2026
- Mardi 8 septembre 2026
- Lundi 5 octobre 2026
- Lundi 2 novembre 2026
- Lundi 7 décembre 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre d'un conseil municipal doit:

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le Conseil de la municipalité les concerne;

PAR CONSÉQUENT,

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité atteste que les membres du conseil suivants ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la LERM:

Peter Zytynsky, maire
 Jean-Pierre Poirier, conseiller poste #1
 Martin Juneau, conseiller poste #2
 Benoit Durand, conseiller poste #3
 Anick Rodrigue, conseillère poste #4
 Sylvia Bouchard, conseillère poste #5
 Mario Vallée, conseiller poste #6

3.4 NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2025 ET POUR L'ANNÉE 2026

2025-11-184

CONSIDÉRANT les élections municipales qui ont eu lieu le 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, il y a lieu de nommer un(e) ou des conseiller(ères) comme maire(esse) suppléant(e) pour la fin de l'année 2025 et pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-des-Cascades désire alterner le rôle de maire(esse) suppléant(e) environ à tous les 6 mois;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
 appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE la conseillère Anick Rodrigue soit nommée mairesse suppléante pour la période du 17 novembre 2025 au 30 juin 2026;

QUE le conseiller Mario Vallée soit nommé maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 DÉSIGNATION - DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES

2025-11-185

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué substitut pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Sylvia Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la conseillère Anick Rodrigue, mairesse suppléante, soit désignée pour agir à titre de déléguée substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 17 novembre 2025 au 30 juin 2026, et que, pour cette même période, le conseiller Mario Vallée soit désigné suppléant de la déléguée substitut;

QUE le conseiller Mario Vallée, maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026, et que pour cette même période, la conseillère Anick Rodrigue soit désignée suppléante du délégué substitut;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX RECONNUS

2025-11-186

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE, dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux, ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes municipaux reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française doivent produire, d'ici le 1^{er} décembre 2025, une directive qui énumère toutes les exceptions qui leur permettront d'utiliser une autre langue que le français dans leurs communications;

CONSIDÉRANT QUE, pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'état, la Municipalité de Pointe-des-Cascades doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Municipalité de Pointe-des-Cascades entend utiliser une autre langue que le français;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que la Directive au ministère de la Langue française;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution ainsi que la Directive à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

DE RENDRE PUBLIQUE la directive en la diffusant sur le site internet de la municipalité de Pointe-des-Cascades ainsi qu'en la transmettant par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DÉMISSION - EMPLOYÉ #13-0020

2025-11-187

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail de monsieur Serge Raymond depuis le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de monsieur Serge Raymond à titre de directeur général et de greffier-trésorier datée du 10 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Sylvia Bouchard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de monsieur Serge Raymond à titre de directeur général et de greffier-trésorier en date du 11 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 PERMANENCE - EMPLOYÉE #13- 0034

2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 13-0034 s'achevait le 5 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim d'accorder la permanence;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employée 13-0034 au poste de technicienne comptable, et ce, effectif depuis le 5 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - OCTOBRE 2025

2025-11-189

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2025;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 404 934,38 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	102 063,56 \$
Dépôts directs	137 981,49 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	42 403,12 \$
Salaires	122 486,21 \$
TOTAL	404 934,38 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Isabelle Poirier
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

5.2 VENTE D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - RÉTROCAVEUSE ET CAMION

2025-11-190

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse et que la rétrocaveuse John Deere 2000 ne sera plus utilisée, mais encore fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir un nouveau camion et que le camion Chevrolet Tahoe 2009 ne sera plus utilisé, est en fin de vie, mais encore fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de la rétrocaveuse, sans les accessoires, et du camion, par appel d'offres d'achat pour équipements usagés, à un prix minimum pour chaque item, au plus offrant, dans son état actuel et sans garantie légale;

CONSIDÉRANT l'avis public pour «Vente d'équipements municipaux» daté du 16 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les offres d'achat reçues ont été ouvertes le 3 novembre 2025 à 13h00;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Rétrocaveuse John Deere 2000, Minimum 18 000,00 \$

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Gestion Mimar 1990 inc.	30 100,00 \$
Entreprise Sud-ouest	21 500,00 \$
Entreprise Dany enr.	22 100,00 \$

Camion Chevrolet Tahoe 2009, Minimum 1 500,00 \$

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (taxes incluses)
Michael Léger	1 000,00 \$ (non-retenue)
Matthew Jenkins	1 533,70 \$

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la vente de la rétrocaveuse de marque John Deere 2000 à Gestion Mimar 1990 inc. pour une somme de 30 100,00 \$ taxes incluses, dans son état actuel, sans aucune garantie;

D'AUTORISER la vente du camion de marque Chevrolet 2009 à Matthew Jenkins pour une somme de 1 533,70 \$ taxes incluses, dans son état actuel, sans aucune garantie;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Isabelle Poirier, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES - ÉMISSION DES PERMIS ET CONSTATS D'INFRACTIONS

2025-11-191

CONSIDÉRANT QUE, par résolution 2024-12-685, la municipalité a mandaté la firme APUR pour les services d'émission de permis et d'inspection pour une durée déterminée;

CONSIDÉRANT QUE, par résolution 2024-12-686, des employés de la firme APUR ont été nommés afin de délivrer et signer, pour et au nom de la Municipalité, les constats d'infraction relatifs à divers règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme APUR a mandaté de nouveaux employés depuis la dernière résolution;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, en plus des employés déjà prévus à la résolution 2024-12-686, les nouveaux employés suivants de la firme APUR afin d'agir à titre d'«inspecteur municipal» pour l'application des règlements d'urbanisme pendant la durée de leur contrat :

- Anastasia Aumont
- Christine Nguyen
- Claudine Fraser

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

2025-11-192

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux 2 ans conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 2 membres dont les postes étaient d'une durée de 2 ans, arrivait à échéance en octobre 2025;

CONSIDÉRANT le départ d'un membre dont le mandat terminait dans 1 an;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour 3 postes, publié le 17 octobre 2025, qui se terminait le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection qui a procédé à la sélection parmi les 4 candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer deux membres du conseil municipal pour siéger sur le comité du CCU et ce, conformément au Règlement 2015-003;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Sylvia Bouchard
ET RÉSOLU

DE NOMMER mesdames Christiane Cyr et Marie Roussel comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en octobre 2027;

DE NOMMER monsieur Raymond Poirier comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 1 an, soit jusqu'en octobre 2026;

DE NOMMER monsieur Benoit Durand et madame Anick Rodrigue comme membre du conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Madame Bouchard remercie les citoyens qui lui ont accordé leur confiance. Elle fait la promesse de mettre le citoyen au cœur de ses réflexions et de ses décisions.

Monsieur Vallée n'a rien de spécial à dire.

Madame Rodrigue informe de la campagne des paniers de Noël qui aura lieu le 30 novembre ainsi que de l'inscription pour la fête des enfants qui aura lieu le 14 décembre à la bibliothèque.

Monsieur Durand remercie les citoyens pour son nouveau mandat de 4 ans. Il réitère l'importance de la collecte des paniers de Noël. Il souligne de demeurer à l'affût, car il y aura de bonnes nouvelles pour la fête d'hiver qui seront annoncées bientôt.

Monsieur Juneau remercie les citoyens et félicite madame Bouchard pour son élection. Il rappelle que, depuis le 3 novembre, il y a un service de transport en commun vers Valleyfield et Vaudreuil et précise les heures des arrêts rue Chéribourg et chemin du Fleuve. Réservation requise. Bonne initiative en faveur des étudiants et des travailleurs.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky est heureux d'être maire pour un autre mandat de 4 ans. Il remercie l'administration publique pour la tenue des élections municipales. Il félicite madame Sylvia Bouchard pour sa nomination. Il félicite tous les élus pour leur proclamation.

Bon coup d'avoir tenu les élections municipales à la bibliothèque, ce qui a permis à plusieurs citoyens de la visiter pour une première fois.

Le problème d'eau potable était avec l'eau brute.

Lettre à l'attention du Premier ministre du Québec, signée par les conseillers, concernant le report indéfini du soutien financier pour la construction du nouvel hôtel de ville.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Puits (#3 et #4)
- Démission de l'employé #13-0020
- Décontamination du sol
- Volontariat pour les paniers de Noël

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2025-11-193

À 20h03 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 17 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Le Maire

Isabelle Poirier

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*